



MÉMO

DATE: 01-03-2016
DE: Andrew Olivieri (Directeur technique régional)
AUX : Responsables techniques de club
SUJET: Procédure : demande de cours et la suite

Voici la procédure pour une demande de formation PNCE (S1, S2, S3, S7) et les étapes à suivre par la suite :

- Le club qui aimerait offrir une formation doit soumettre à l'ARS la demande de formation dans les délais prévus par le directeur technique régional et établis pendant le collège technique régional.
(Nous pouvons encore accepter quelques demandes en ce moment.)
- Pour la planification de la formation, l'ARS doit avoir la demande au moins un mois et demi à l'avance de la date choisie par le club avec les informations suivantes : l'endroit (salle pour la théorie, le gymnase ou le terrain), l'adresse et le directeur de cours, si un en particulier est désiré. Le directeur de cours doit être approuvé (ou assigné) par l'ARS.
- Ensuite, l'ARS informe la Fédération de Soccer du Québec et ouvre la formation sur PTS.
- Une fois que la formation est ouverte, les candidats peuvent ensuite s'inscrire :
 - À travers leurs clubs
 - Directement à l'ARS Lanaudière
 - Sur PTS

(Les procédures d'inscriptions se trouve dans le MÉMO : Procédure – inscription des entraîneurs)

- Le club hôte de la formation doit fournir sa liste de candidat au plus tard 3 semaines avant la formation (de 1 à 20 candidats).
- 3 semaines avant la formation, l'ARS confirmera les candidats acceptés pour les 20 places disponibles et informera les clubs, s'il reste encore des places pour d'autres candidats.
- L'ARS assure la priorité de places pour le cours dans cet ordre;
 - 1- Les candidats du club qui demande la formation
(Jusqu'à trois semaines avant la date du cours)
 - 2- Les candidats des autres clubs de la région
 - 3- Les candidats de l'extérieur de la région
- L'ARS communiquera avec les candidats pendant la semaine avant la formation pour faire un rappel et confirmer les derniers détails (lieu et heures).
- La formation se fait sous la responsabilité du directeur de cours qui fonctionne sous l'autorité de la Fédération de Soccer du Québec. Le directeur de cours et la FSQ prennent charge de tous les détails et suivi une fois que la formation débute.